Séparation des pouvoirs de la Constitution de 1791 ?

Par **Darkberry**, le **20/03/2010** à **11:32**

Alors voilà, tout d'abord je souhaite d'avance remercier les personnes qui auront l'amabilités de me lire et de m'aider.

Mon sujet est le suivant : La séparation des pouvoirs de la Constitution de 1791 : souple ou rigide ?

Bien entendu je ne demande à personne de faire mon sujet, mon seul souhait est de m'améliorer du mieux que je peux en vous faisant partager mon plan afin que vous puissiez me dire ce que vous en pensez :) Image not found or type unknown

Alors, après d'amples réflexions sur le sujet, voici quelle problématique j'ai adoptée :

En ce qui concerne la séparation des pouvoirs dans la Constitution de 1791, peut-on parler d'un régime souple, rigide, ou d'un compromis des deux ?
--> déjà suis-je à côté de la plaque ou suis je sur le bon chemin ? :roll: Image not found or type unknown

Alors pour ce qui est de mon plan, je vous l'avoue, il n'est pas très étoffé, mais bon comme on dit "On est là pour apprendre" :

I/ Des pouvoirs strictes sous une Constitution souple :

A) Un pouvoir législatif dominant
B) Un pouvoir exécutif retenu

II/ Une décadence fulgurante des institutions :

A)
B)

Malheureusement je n'ai pas de grandes idées en ce qui concerne ma deuxième partie.
Je vous le rappels, cela n'est qu'une ébauche de plan après lecture et réflexion du sujet.

A vos ordinateurs, si vous souhaitez bien entendu me venir en aide :-h Image not found or type unknown

Amicalement, Aurélien N.

Par **shaane12**, le **20/03/2010** à **11:47**

Bonjour Aurélien.

Petit conseil. Ton sujet étant la séparation des pouvoirs de la Constitution de 1791 : souple ou rigide ?, tu as d'entrée ta problématique, et même ton plan.

Et bien oui, ton sujet est présenté sous forme de question. Il s'agit maintenant de le remanier dans ton introduction, tel que par exemple : il serait alors interessant de se concentrer sur la souplesse et la rigidité de la Constitution de 1791.

Pareil, avec un sujet comme ça, on n'attend pas de toi une réponse claire. Donc en gros, tu feras une partie sur I une constitution souple et II mais un peu rigide aussi.

Evidemment, il faut trouver les titres adéquats...

Juste quelques réflexions pour te permettre d'avancer...

Par **Darkberry**, le **20/03/2010** à **11:54**

Merci bien pour ta réponse rapide, claire et efficace.

J'ai moi aussi pensé à un plan pareil, mais étant donné que mon chargé de TD d'atelier d'histoire nous a dit de ne pas faire un plan qui serait comme tu me l'as expliqué, c'est à dire I/ Souple, II/ Rigide... donc c'est ce qui me perturbe un peu car comme tu le dis si bien : "tu as d'entrée ta problématique, et même ton plan"...

Donc que puis je faire alors ? Suivre malgré tout la voie que tu m'indiques ou celle du chargé de TD ? x)

Par **shaane12**, le **20/03/2010** à **12:18**

Dans ce cas, tu triches!!!

Malheureusement, je n'ai pas sous la main tous mes souvenirs de la Constitution de 1791, donc ce que je te donne ce sont des trucs.

Tu repères deux aspects qui peuvent être considérés comme souple et rigide à la fois. Dans un grand A, tu démontres que c'est une preuve de souplesse, et dans le B que dans la pratique, ça a été plutôt considéré comme rigide.

Après ça ne marche pas à tous les coups.

Ce qu'il faudrait que tu fasses, c'est dégager quelques points clairs sur le fonctionnement des institutions et des pouvoirs. Si tu les postes, je serais plus apte à t'aider... Et ça t'aideras aussi à y voir plus clair.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Darkberry**, le **20/03/2010** à **12:59**

:D

Tiens, tiens x) Bonne idée Image not found or type unknown

Donc en faite, d'après toi je devrais faire :

I/ La séparation des pouvoirs, un aspect de souplesse :

A) Des pouvoirs plus ou moins laxistes... :
B) Mais toutefois, ayant une rigidité dans la pratique :

II/ ....

Le problème c'est mon II/ je ne sais vraiment pas quoi mettre dans ma deuxième partie...Le :))

sujet de la dernière fois était nettement mieux Image not found or type unknown

Par **shaane12**, le **20/03/2010** à **13:48**

Reprenons les bases. Ton sujet, la séparation des pouvoirs.

Quels sont les différents pouvoirs? Quelle est la grande innovation des révolutionnaires (pense à l'article 4 et 5 de notre Code civil).
Une autre idée, que tu pourras exploiter dans ton intro, celle de Montesquieu (deux organes se répartissent les trois pouvoirs).

Peut être cela peut il t'aider pour trouver un autre aspect.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés